



**UNION EUROPEENNE**

**OSCE Conseil Permanent N°1076  
Vienne, 12 Novembre 2015**

---

**Déclaration de l'UE en réponse aux co-présidents du  
Groupe de Minsk, au Représentant personnel de la  
Présidence en exercice pour le conflit dont relève la  
Conférence de Minsk, ainsi qu'au chef du Groupe de  
Planification de Haut Niveau**

---

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-présidents du Groupe de Minsk, les Ambassadeurs James Warlick, Pierre Andrieu et Igor Popov, au Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk ainsi qu'au chef du Groupe de Planification de Haut Niveau, le Colonel Markus Widmer et les remercie de leurs rapports circonstanciés.

Nous restons vivement préoccupés par les rapports d'incidents armés récurrents le long de la ligne de contact ainsi qu'à la frontière internationale entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la persistance d'un nombre élevé de victimes, y compris parmi la population civile. Cette année a vu l'utilisation d'artillerie lourde par les parties, notamment des mortiers et des lance-roquettes, pour la première fois depuis l'accord de cessez-le-feu. Villages et populations civiles ont également été pris pour cible. Ces évolutions sont inacceptables.

Nous condamnons tout usage de la force et appelons les parties concernées à éviter toute action de nature à alimenter les tensions. A cette fin, nous appelons les parties au strict respect du cessez-le-feu auquel elles se sont engagées, à mettre fin aux incursions de part et d'autre de la ligne de contact et à observer une retenue aussi bien sur le terrain que dans leurs déclarations publiques. Nous condamnons vivement l'incident qui s'est produit lors de la dernière visite des co-présidents sur la ligne de contact, au cours de laquelle des tirs de provenance inconnue ont contraint

des personnels de l'OSCE à se mettre à couvert. Nous rappelons la responsabilité des parties pour la sécurité des personnels de l'OSCE chargés de l'observation du cessez-le-feu et soulignons l'importance pour l'OSCE de disposer d'un mécanisme d'enquête sur les violations de celui-ci.

L'Union européenne réitère à cette occasion son soutien au Groupe de Minsk et renouvelle son entière confiance aux co-présidents pour faire progresser la recherche d'un règlement politique, équitable et durable du conflit au Haut-Karabagh, qu'elle considère comme vital pour l'avenir de la région. Nous invitons les parties à privilégier la voie d'un dialogue constructif et nous les encourageons à tirer meilleur profit des efforts déployés par les co-présidents.

L'Union européenne réitère son attachement à un règlement pacifique du conflit, sur la base des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Elle reconnaît le caractère insoutenable du statu quo et appelle à avancer vers l'élaboration d'un traité de paix global. Nous encourageons vivement la tenue d'un sommet présidentiel entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan avant la fin de l'année, sous l'égide des co-présidents pour discuter des éléments clés d'un règlement et d'autres questions.

L'Union européenne est disposée à fournir un soutien accru aux efforts de règlement du conflit par le biais du représentant spécial de l'Union européenne Salber dans le cadre de la mise en place de mesures de confiance et de contacts interpersonnels, en appui et en pleine complémentarité du Groupe de Minsk.

L'Union européenne appelle à la bonne mise en œuvre du projet humanitaire décidé au Sommet de Paris du 27 octobre 2014, portant sur l'échange de données sur les personnes disparues lors du conflit, sous l'égide du CICR. Nous soutenons l'engagement des co-présidents en ce sens, nous sommes prêts à contribuer à la réalisation de cette mesure humanitaire, et nous encourageons les Etats participants à faire de même.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons faire part de notre appréciation positive du travail réalisé, parfois dans des conditions de sécurité difficiles, par le Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, l'Ambassadeur Kasprzyk, et son équipe. L'Union européenne attache la plus grande importance à la poursuite sans entrave de leurs activités de surveillance du cessez-le-feu sur la ligne de contact et le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces activités contribuent incontestablement à réduire les tensions dans la région et constituent un instrument précieux pour la mise en œuvre des mesures de confiance sur le terrain.

L'Union européenne réitère son soutien aux activités de planification pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix de l'OSCE pour le conflit du Haut-Karabagh. Le déploiement d'une telle mission dépendra toutefois de la conclusion par les parties d'un accord global sur la base des principes identifiés pour un règlement pacifique du conflit, sous l'égide du Groupe de Minsk.

En conclusion, l'Union européenne renouvelle son plein soutien à la médiation conduite par les co-présidents du Groupe de Minsk, aux activités de l'ambassadeur Kasprzyk, ainsi qu'à la planification conduite par le Groupe de Planification de Haut Niveau. L'ensemble de ces processus, qui doivent être coordonnés, contribue à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh. L'Union européenne réitère également sa détermination à travailler étroitement avec les Parties à la promotion de la stabilité et de la prospérité, ainsi qu'à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans la région, et à renforcer avec elles ses relations de coopération notamment dans le cadre du Partenariat oriental.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

\* L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.